

CONCOURS FESTIF DE CADBURY

Règlement officiel (le « Règlement »)

AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. LES ACHATS N'AUGMENTENT PAS LES CHANCES DE GAGNER. LE CONCOURS N'EST VALIDE QU'AU CANADA (ET N'EST OUVERT QU'AUX PERSONNES ADMISSIBLES, COMME INDIQUÉ DANS LE RÈGLEMENT CI-DESSOUS). NUL AILLEURS ET PARTOUT OÙ LA LOI L'INTERDIT. NE PARTICIPEZ PAS AU CONCOURS SI VOUS NE REMPLISSEZ PAS LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ÉNONCÉES CI-DESSOUS.

Période du concours

1. Le Concours festif de Cadbury (le « **Concours** ») commence à 00:00:00, heure de l'Est (« HE »), le 21 novembre 2024, et se termine à 23:59:59, HE, le 24 décembre 2024 (la « **Période du Concours** »). Toutes les participations doivent être soumises au plus tard le 31 décembre 2024 à 23:59:59 HE (« **heure de clôture du Concours** »). Les participations soumises après l'heure de clôture du Concours ne seront pas acceptées.

Personnes admissibles

2. Le Concours est ouvert uniquement aux résidents légaux du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de l'inscription, à l'exception des personnes suivantes : a) employés, administrateurs, dirigeants, représentants et agents de : (i) Mondelez Canada Inc. (le « **Commanditaire** »); (ii) l'organisme indépendant nommé par le Commanditaire pour administrer le Concours (l'« **Administrateur du Concours** »); (iii) toute société affiliée du Commanditaire ou de l'Administrateur du Concours; (iv) toute agence de publicité, de promotion et d'exécution du Commanditaire qui participe de quelque manière que ce soit à l'élaboration ou à l'exécution du Concours; (v) toute personne ou entité qui agit à titre de juge dans le cadre du Concours, le cas échéant; et b) toute personne avec laquelle les personnes visées en (a) sont domiciliées ou directement liées. Les personnes et entités mentionnées aux points a) et b) sont désignées collectivement dans le présent document comme les « **Entités du Concours** ». Aux fins du présent Règlement, deux (2) personnes sont « immédiatement apparentées » si l'une (1) est le mari, la femme, le conjoint/la conjointe, le conjoint de fait/la conjointe de fait, le fils, le beau-fils, le gendre, la fille, la belle-fille, la bru, la sœur, la demi-sœur, la belle-sœur, le frère, le demi-frère, le beau-frère, la mère, la belle-mère, le père ou le beau-père de l'autre. Pour plus de clarté, les groupes, les clubs, les organisations, les entreprises et les entités commerciales et non commerciales ne peuvent pas participer au Concours.

3. Un participant doit satisfaire aux conditions d'admissibilité énoncées dans le présent Règlement à partir du moment où il s'inscrit jusqu'à ce qu'il soit confirmé comme gagnant (le cas échéant).

Comment participer

4. **AUCUN ACHAT REQUIS. Les achats ne sont pas nécessaires pour participer au Concours et n'augmenteront pas vos chances de gagner.**

5. Il y a deux (2) façons de participer au Concours : en achetant un (1) ou plusieurs produits Cadbury admissibles et en soumettant votre « Reçu » (tel que défini ci-après), ou en soumettant une « Participation sans achat » (telle que décrite ci-après). Pour participer par le biais de l'un ou l'autre mode participation, il suffit de suivre les étapes suivantes pendant la Période du Concours pour obtenir une (1) participation au Concours, sous réserve du présent Règlement, et avoir une chance de gagner l'un (1) des prix du Concours (chacun étant « **un Prix** », collectivement « **les Prix** », comme décrit plus en détail ci-après) :

a) Participation avec achat. Pour participer en effectuant un achat (une « Participation avec achat »), vous devez acheter en une seule transaction effectuée entre le 21 novembre et le 24 décembre 2024, un (1) ou plusieurs des produits admissibles du Commanditaire chez un détaillant Walmart participant ou Walmart.ca ou dans un magasin de détail ou une bannière en ligne ou physique des Compagnies Loblaw Limitée au Canada pendant la Période du Concours; un produit admissible doit être acheté pour obtenir une participation. Une liste de produits admissibles figure à l'annexe A (chacun étant un « **Produit admissible** »). Une fois que vous avez acheté un Produit admissible, conservez et numérisez votre reçu d'achat. Votre Reçu numérisé doit indiquer le détaillant où l'achat a été effectué, la date et le Produit admissible (« **Reçu** »). Visitez le site Web du concours à l'adresse www.ConcoursFestifDeCadbury.com (le « **site Web** ») et suivez les instructions à l'écran pour soumettre votre Reçu et vous inscrire sur le site Web (y compris votre nom, votre adresse courriel, votre numéro de téléphone et votre adresse postale). On vous invitera également à choisir de soumettre votre reçu pour une carte-cadeau Walmart (une « **Participation Walmart** ») ou une carte-cadeau Loblaw (une « **Participation Loblaw** ») en fonction de la bannière du détaillant où votre achat a été effectué. Si vous n'avez effectué aucun achat, vous pouvez sélectionner la bannière de votre choix. Une fois que vous aurez soumis votre Reçu, l'Administrateur du Concours l'examinera pour s'assurer qu'il est conforme au présent Règlement, cette décision pouvant faire l'objet d'un examen ultérieur conformément au présent Règlement. Si le Reçu est conforme, vous recevrez une (1) participation au prix (une « Participation au Prix ») chez le détaillant concerné par votre participation.

Limite de participation. Limite d'une (1) Participation avec achat par personne et par jour pendant la Période du Concours. Chaque Reçu constitue une (1) Participation avec achat, quel que soit le nombre de Produits admissibles sur un (1) Reçu, quelle que soit la bannière du détaillant choisie et quels que soient l'adresse électronique, le numéro de téléphone ou toute autre information fournie dans le bulletin de participation. Une fois qu'un Reçu a été soumis, toute participation supplémentaire utilisant ce Reçu au-delà de cette limite sera disqualifiée et ne constituera pas une participation admissible au Concours. En outre, si un participant tente d'obtenir plus que le nombre de participations spécifié, le Commanditaire peut, à sa seule et entière discrétion, disqualifier le participant du Concours et disqualifier toutes les participations de ce participant.

Remarque importante : Vous devez conserver vos Reçus originaux. Le Commanditaire ou l'Administrateur du Concours peut demander à les voir pour vérifier que vous êtes admissible à participer au Concours. Si vous n'êtes pas en mesure de présenter votre Reçu original à la demande du Commanditaire ou de l'Administrateur du Concours, vous pouvez être disqualifié, à la seule et entière discrétion du Commanditaire ou de l'Administrateur du Concours, et si vous êtes disqualifié, vous perdrez tout droit de réclamer un Prix. Les reçus doivent être soumis avant le 31 décembre 2024.

- b) Participation sans achat.** Pour participer sans effectuer d'achat (une « **Participation sans achat** », et avec une Participation avec achat, une « **Participation** »), visitez www.concoursfestifdecadbury.com/Amoe et suivez les instructions à l'écran, puis sélectionnez la bannière du détaillant sous laquelle vous souhaitez participer pour commencer votre inscription. Une fois que votre soumission valide admissible sans achat a été reçue conformément au présent Règlement, vous recevrez une (1) Participation au prix. Le Commanditaire et l'Administrateur du Concours n'assument aucune responsabilité pour les soumissions de participation sans achat retardées, mal acheminées, tardives.
- c)** Limite d'une (1) Participation sans achat par personne et par jour pendant la Période du Concours.
- d)** Limite de quarante et une (41) participations par personne pour toute la Période du Concours, peu importe la méthode de participation.

6. En participant par le biais de l'une ou l'autre méthode de participation, vous acceptez le présent Règlement et les décisions du Commanditaire et de l'Administrateur du Concours, qui sont définitives et exécutoires à tous égards.

7. Si vous utilisez un appareil mobile pour accéder au Concours, des tarifs de transmission de données peuvent s'appliquer. Veuillez consulter votre fournisseur de services mobiles pour connaître les plans tarifaires.

8. Il n'est pas nécessaire d'être inscrit sur une liste d'inclusion pour participer à ce Concours, et le fait de cocher une case d'inclusion n'augmentera pas vos chances de gagner.

9. Toutes les participations sont sujettes à vérification à tout moment. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'exiger une preuve d'identité et/ou d'admissibilité de tout participant, y compris, sans s'y limiter, le Reçu original soumis lors d'une Participation avec achat, lequel doit être sous la forme exigée par le Commanditaire. Le fait de ne pas fournir une preuve d'identité et/ou d'admissibilité à la satisfaction du Commanditaire en temps opportun peut entraîner la disqualification.

Prix et chances de gagner

10. Il y a six (6) prix à gagner au début du Concours (chacun étant un « **Prix** »), trois (3) de toutes les participations chez Walmart (un « **Prix Walmart** ») et trois (3) de toutes les participations chez Loblaw (un « **Prix Loblaw** »); chaque Prix Walmart consiste en une (1) carte-cadeau numérique Walmart de dix mille dollars canadiens (10 000 \$ CA) et chaque Prix Loblaw consiste en une (1) carte-cadeau numérique Loblaw de dix mille dollars canadiens (10 000 \$ CA). La valeur au détail approximative de chaque Prix est de dix mille dollars canadiens (10 000 \$). Les cartes-cadeaux sont assujetties aux conditions générales de chaque émetteur de carte :

Avis de non-responsabilité de Walmart : Carte valide seulement pour les achats effectués chez Walmart Canada (exclut les titulaires de licence), walmart.ca et Marketplace. Ne peut être retournée ou échangée contre de l'argent, sauf si la loi l'exige. Sur présentation du reçu, Walmart émettra une carte de remplacement avec tout solde restant sur la carte perdue ou volée au moment du remplacement. Le solde de la carte ne peut pas être appliqué au solde de la carte de crédit. Les retours de marchandises achetées avec une carte ne seront crédités que sur la carte. Walmart se réserve le droit d'annuler la carte si elle a été obtenue illégalement (y compris à la suite d'une fraude). Publié par la Compagnie Wal-Mart du Canada. Demandes de renseignements sur le solde : 1 888 537-5503.

Avis de non-responsabilité de Loblaw : Veuillez consulter les modalités des cartes-cadeaux à l'adresse <https://www.giftofchoice.ca/fr/terms-conditions>.

Les chances approximatives de gagner un Prix Walmart dépendent du nombre total de participations admissibles reçues de toutes les Participations Walmart avant l'heure de clôture du concours. Les chances approximatives de gagner un prix Loblaw dépendent du nombre total de participations admissibles reçues parmi toutes les Participations Loblaw avant l'heure de clôture du Concours. Tous les montants et coûts liés à tous les Prix, y compris, mais sans s'y limiter, tous les revenus, les ventes, l'utilisation et autres taxes (et la déclaration de ceux-ci) imposés à la suite de l'attribution d'un Prix, qui ne sont pas expressément mentionnés comme couverts par le Commanditaire dans le présent Règlement, sont aux frais du gagnant individuel. Il incombe au gagnant de comprendre et de respecter les lois fiscales fédérales, provinciales, territoriales, locales ou étrangères qui peuvent s'appliquer à la réception d'un Prix.

11. Une personne admissible à gagner un Prix doit accepter le Prix tel qu'il a été attribué et ne peut pas transférer ce Prix, le remplacer ou l'échanger, ou appliquer la valeur du Prix contre de l'argent, un prix plus élevé ou un autre prix. Tous les prix sont non remboursables, ne peuvent être remplacés en cas de perte ou de vol et sont fournis « en l'état », sans aucune déclaration ni garantie de quelque nature que ce soit. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de faire des substitutions de nature ou de valeur équivalente ou supérieure en cas de non-disponibilité totale ou partielle d'un Prix ou pour toute autre raison que ce soit.

Modalités d'attribution des prix

12. Deux (2) tirages au sort (chacun, un « **Tirage au sort** ») pour attribuer trois (3) prix de chacun des deux (2) détaillants participants, sous réserve du présent Règlement (y compris les exigences relatives aux questions de vérification et d'habileté), auront lieu le 8 janvier 2025, vers 14 h (HE) à Toronto, à partir de toutes les participations admissibles reçues pendant la Période du Concours. Trois (3) gagnants potentiels seront tirés au sort lors de chaque tirage pour les Prix à gagner. Le Tirage au sort sera effectué par l'Administrateur du Concours.

13. Le gagnant potentiel d'un Prix sera avisé initialement par courriel dans un délai d'un (1) jour à compter de la date à laquelle sa Participation a été sélectionnée comme gagnant potentiel. Si l'Administrateur du Concours ne réussit pas à communiquer directement avec un gagnant potentiel par courriel après une (1) tentative à l'adresse courriel indiquée dans le bulletin de participation de ce gagnant potentiel, l'Administrateur du Concours effectuera un suivi téléphonique au numéro de téléphone inscrit sur le bulletin de Participation du gagnant potentiel. Si, après deux (2) tentatives de communication téléphonique et deux (2) tentatives de communication par courriel au cours de deux (2) jours, l'Administrateur du Concours ne réussit pas à communiquer avec le gagnant potentiel, à la seule et entière discrétion du Commanditaire, ce gagnant potentiel peut être disqualifié sans aucune responsabilité du Commanditaire. Dans le cas d'une telle disqualification, un autre gagnant potentiel sera sélectionné parmi les participations admissibles restantes des soumissions aux bannières du détaillant respectives, soit par un processus similaire à celui qui a permis de sélectionner le gagnant potentiel initial, soit par un tirage au sort, le processus exact devant être déterminé par le Commanditaire à sa seule et entière discrétion, sous réserve du présent Règlement. Par le biais du processus de notification du gagnant, le gagnant potentiel doit confirmer son admissibilité et indiquer sa volonté d'accepter le Prix applicable. Le gagnant potentiel recevra alors une notification officielle par courriel ou par courrier certifié ou par courrier postal le lendemain. Seuls les gagnants potentiels seront contactés.

14. Le Commanditaire et/ou ses représentants peuvent répondre aux participants ou autrement interagir avec les participants au Concours pendant la Période du Concours, mais ces interactions n'auront aucune incidence sur le processus d'attribution des Prix conformément au présent Règlement.

Déclaration et renonciation et question d'habileté

15. Avant d'être confirmé comme gagnant d'un Prix, le gagnant potentiel du Prix doit remplir et renvoyer, dans les quarante-huit (48) heures suivant la date de réception, un Bulletin de Déclaration et renonciation (la « **Déclaration et renonciation** ») qui (entre autres) :

- (a) confirme le respect du présent Règlement;
- (b) reconnaît l'acceptation du Prix tel qu'il a été attribué;
- (c) dégage les Entités du Concours et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « **Renonciataires** ») de toute responsabilité en lien avec le Concours, la participation du gagnant potentiel au Concours et l'attribution et l'utilisation/utilisation abusive du Prix ou de toute partie de celui-ci;
- (d) confirme le consentement du gagnant potentiel à la publication, à la reproduction et/ou à l'utilisation de son nom, de son adresse, de sa voix, de ses déclarations sur le Concours et/ou de sa photographie et/ou de son image sans autre avis ni compensation, dans toute publicité ou annonce réalisée par ou au nom du Commanditaire, de quelque manière que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, dans la presse écrite, à la radio et à la télévision et sur Internet.

16. De plus, avant d'être confirmé comme gagnant d'un Prix, chaque gagnant potentiel doit également répondre correctement à une question d'habileté mathématique, qui peut être contenue dans la Déclaration et renonciation à la discrétion du Commanditaire, sans aide d'aucune sorte, qu'elle soit mécanique, électronique ou autre.

17. Si un gagnant potentiel ne renvoie pas la Déclaration et renonciation dûment signée dans le délai spécifié, le Commanditaire peut, à sa seule et entière discrétion, disqualifier le gagnant potentiel, qui perd ainsi tous les droits que le gagnant potentiel pourrait avoir sur le Prix. Dans le cas d'une telle disqualification, un autre gagnant potentiel sera sélectionné parmi les participations admissibles restantes des soumissions chez les bannières du détaillant respectives, soit par un processus similaire à celui qui a permis de sélectionner le gagnant potentiel initial, soit par un tirage au sort, le processus exact devant être déterminé par le Commanditaire à sa seule et entière discrétion, sous réserve du présent Règlement.

18. Si un gagnant potentiel sélectionné ne satisfait pas aux critères d'admissibilité, ne répond pas correctement à la question mathématique, ne remplit pas et ne renvoie pas la Déclaration et renonciation, est incapable ou refuse d'accepter le Prix tel qu'offert ou choisit de refuser le Prix, il peut être disqualifié à la seule et entière discrétion du Commanditaire et un autre gagnant potentiel peut être sélectionné parmi les participations admissibles restantes des soumissions chez les bannières du détaillant respectives, soit par un processus similaire à celui qui a permis de sélectionner le gagnant potentiel initial ou par tirage au sort, le processus exact devant être déterminé par le commanditaire à sa seule et entière discrétion, sous réserve du présent Règlement. Tout gagnant disqualifié ne recevra aucun autre prix, aucune substitution ni compensation.

19. Veuillez prévoir de trois (3) à quatre (4) semaines pour la livraison du Prix.

Vie privée

20. Le Commanditaire respecte votre droit à la vie privée et s'efforce en tout temps de se conformer à toutes les lois applicables en matière de protection des données et de vie privée. Sauf disposition expresse du présent Règlement, de la Politique de confidentialité du Commanditaire (disponible à <https://www.mondelezinternational.com/canada-french/privacy-policy/>), ou selon ce que vous avez convenu autrement, les renseignements personnels fournis dans le cadre de ce Concours ne seront recueillis, utilisés et divulgués que par le Commanditaire et ses partenaires tiers et fournisseurs de services aux fins de l'administration et de la conduite du Concours, y compris, sans s'y limiter, la vérification de l'admissibilité et de l'identité, ainsi que l'attribution et la livraison des Prix. Veuillez noter que les renseignements personnels fournis dans le cadre de ce Concours peuvent être recueillis, transférés, traités et stockés dans des pays à l'extérieur du Canada. Ces renseignements seront soumis aux lois générales applicables dans ces pays, y compris, mais sans s'y limiter, à l'accès éventuel des autorités de réglementation. Le Commanditaire ne vendra, ne communiquera ni ne divulguera autrement les renseignements personnels fournis dans le cadre de ce Concours à des tiers ou à des agents, autres que des tiers ou des agents engagés par le Commanditaire pour réaliser les fins susmentionnées ou dans la mesure permise ou exigée par les lois applicables. Le présent article ne limite aucun autre consentement qu'une personne peut fournir au Commanditaire ou à d'autres personnes relativement à la collecte, à l'utilisation et/ou à la divulgation de ses renseignements personnels.

Règles et restrictions supplémentaires

21. En participant à ce Concours, les participants acceptent de respecter et d'être liés par le présent Règlement et les décisions du Commanditaire et de l'Administrateur du Concours, lesquelles seront définitives et contraignantes pour tous les participants dans toutes les questions relatives à ce Concours. Dans le cas où un participant remporte un Prix et serait ultérieurement jugé en violation du présent Règlement, il devra renoncer au Prix ou rembourser le Commanditaire pour la valeur déclarée du Prix si une telle violation est découverte après que le gagnant a utilisé le Prix. Les participations ou les actions fausses, frauduleuses ou trompeuses rendent les participants non admissibles au Prix.

22. La preuve d'envoi du bulletin de Participation ou du Reçu (peu importe la méthode utilisée) ne constitue pas une preuve de réception par le Commanditaire ou l'Administrateur du Concours. Les bulletins de participation incomplets, modifiés, abîmés ou falsifiés seront disqualifiés. Les Renonciataires ne sont pas responsables des bulletins de participation perdus, en retard, mal adressés, flous, volés, incomplets, non valides, incompréhensibles ou endommagés, ou des participations soumises d'une manière qui n'est pas expressément permise en vertu du présent Règlement, ou de toute Participation non soumise ou reçue en raison d'une erreur ou d'une défaillance technique, d'une intervention humaine non autorisée, d'une saisie inexacte ou d'une entrée erronée de toute information requise, de l'intervention de pirates, de la défaillance de tout équipement électronique, de toute transmission informatique et/ou de toute connexion réseau ou toute autre raison échappant au contrôle raisonnable du Commanditaire; toutes ces participations seront disqualifiées. Les Renonciataires ne sont pas responsables des erreurs mécaniques, techniques, électroniques, de communications, téléphoniques, informatiques, matérielles ou logicielles, des dysfonctionnements ou des défaillances de quelque nature que ce soit, y compris, sans s'y limiter, la transmission échouée, incomplète, brouillée ou retardée des participations en ligne, la congestion du trafic sur les lignes téléphoniques, Internet ou sur tout site Web, ou les connexions réseau perdues ou non disponibles qui pourraient limiter la capacité d'un participant en ligne à participer au Concours, ainsi que tout dommage à l'ordinateur d'un participant ou dommage causé par le téléchargement de toute

information nécessaire pour participer au Concours. Les participants sont limités à l'utilisation d'un équipement informatique et à l'utilisation de l'accès à Internet ordinaires et typiques dans le cadre du Concours.

23. Les Renoncataires ne sont pas responsables de l'annulation ou du report de toute composante de ce Concours ou de tout programme et matériel connexe. Les Renoncataires ne sont pas responsables de toute autre erreur de quelque nature que ce soit, qu'elle soit informatique, technique, typographique, d'impression, humaine ou autre, reliée au Concours ou en lien avec celui-ci. Les Renoncataires ne sont pas responsables des erreurs typographiques ou autres dans l'offre ou l'administration de ce Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs qui peuvent survenir en lien avec l'impression ou la publicité de ce Concours, le présent Règlement, l'administration ou l'exécution du Concours, le déroulement du tirage du Prix ou de la sélection du gagnant, l'annulation de tout élément d'un Prix, le traitement des participations ou la sélection ou l'annonce d'un Prix ou d'un gagnant.

24. Chaque participant doit soumettre un bulletin de Participation et participer au Concours en son nom. Toute participation soumise au nom d'une autre personne, d'un groupe ou d'une organisation, ou en utilisant l'adresse électronique, le nom ou d'autres renseignements personnels d'une autre personne sera disqualifiée et non admissible à un Prix.

25. Toute tentative par un participant d'obtenir plus que le nombre spécifié de Participations en utilisant (ou en tentant d'utiliser) plusieurs noms, identités, adresses courriel, inscriptions ou identifiants, ou par tout autre moyen que ce soit, donnera au Commanditaire le droit, à sa seule et entière discrétion, d'annuler les participations de ce participant et de le disqualifier du Concours. Les Participations effectuées par quelque moyen que ce soit et qui faussent le processus de participation seront annulées. Tout bulletin de participation que le Commanditaire juge, à sa seule et entière discrétion, ne pas avoir été entièrement rempli et soumis pendant la Période du Concours sera rejeté. L'utilisation (ou la tentative d'utilisation) de tout système ou programme automatisé, macro, script, robotique ou autre pour s'inscrire ou autrement participer au Concours, le subvertir ou le perturber, et toute autre tentative de manipuler, altérer ou frauder tout élément du Concours, est interdite et constitue un motif de disqualification par le Commanditaire à sa seule et entière discrétion.

26. En cas de différend au sujet d'une participation, le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel figurant dans le bulletin de participation pour cette participation sera considéré comme le participant et il devra être admissible conformément au présent Règlement. Le « titulaire autorisé du compte » est la personne physique à laquelle une adresse courriel a été attribuée par un fournisseur d'accès à Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation responsable de l'attribution d'adresses de courriel pour le domaine associé à l'adresse soumise. Toutes les participations reçues deviennent la propriété du Commanditaire et ne seront pas renvoyées ou ne feront pas l'objet d'un accusé de réception.

27. L'ordinateur ou le serveur du Commanditaire ou de l'Administrateur du Concours est le seul à pouvoir déterminer le moment de la réception d'une participation aux fins de la détermination de l'admissibilité de cette participation.

28. En participant au Concours, sauf dans la mesure où la législation applicable l'interdit, chaque participant :

(a) consent à la publication, à la reproduction et/ou à l'utilisation de son nom, de son adresse, de sa voix, de ses déclarations sur le concours et/ou de sa photographie et/ou de son image sans autre avis ni indemnisation, dans toute publicité ou annonce réalisée par ou au nom du Commanditaire, de quelque manière que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, dans la presse écrite, à la radio et à la télévision et sur Internet;

(b) libère les renoncataires de toute responsabilité, et accepte de les défendre et de les indemniser en cas de réclamation, perte, action ou dommage de quelque nature que ce soit, réel, accidentel ou consécutif, pour des blessures (y compris, mais sans s'y limiter, le décès), des dommages, des pertes ou des dépenses résultant de la participation au Concours, de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation/la mauvaise utilisation de tout prix ou à la participation à des activités liées au prix (y compris, mais sans s'y limiter, des activités liées à ce concours), ou liées à ces éléments;

(c) accepte de ne faire aucune réclamation à l'encontre de l'un des renoncataires ou d'un tiers qui pourrait donner lieu à une réclamation à l'encontre de l'un des renoncataires en ce qui concerne toute question liée au concours ou découlant de celui-ci;

(d) reconnaît et accepte que les renoncataires n'offrent aucune garantie ou déclaration de quelque nature que ce soit concernant un prix et rejettent toute garantie implicite.

29. Les renoncataires ne sont pas responsables envers les gagnants des prix ou toute autre personne de l'impossibilité de fournir un prix ou une partie d'un prix en raison d'un cas de force majeure, d'une écloison virale ou bactérienne, d'une pandémie, d'une épidémie ou d'un événement similaire, d'une action, d'un règlement, d'un ordre ou d'une demande d'une entité gouvernementale, d'une panne d'équipement, d'un acte terroriste, d'une guerre, d'un incendie, de phénomènes météorologiques violents exceptionnels, d'un embargo, d'un conflit de travail ou d'une grève, d'une pénurie de main-d'œuvre ou de matériel, d'une interruption de transport de quelque nature que ce soit ou de toute autre cause échappant au contrôle raisonnable des renoncataires.

30. Le Commanditaire se réserve le droit, le cas échéant, d'annuler, de modifier, de suspendre le Concours ou d'y mettre fin, de changer les dates des tirages au sort du Concours et de modifier le présent Règlement à tout moment, sans préavis, pour quelque raison que ce soit, y compris, sans s'y limiter, si, de l'avis du Commanditaire, à sa seule et entière discrétion :

- (a) une fraude, une mauvaise conduite ou des défaillances techniques détruisent l'un ou l'autre des éléments du Concours ou en menacent l'intégrité;
- (b) un virus informatique, un bogue ou tout autre problème technique perturbe l'administration, la sécurité ou le bon déroulement du Concours;
- (c) survient un accident ou une erreur d'impression, d'administration ou autre, de quelque nature que ce soit, lié au Concours.

En cas de clôture anticipée du Concours, le Commanditaire se réserve le droit de désigner les gagnants du prix par tirage au sort parmi toutes les inscriptions admissibles et non suspectes reçues à partir des soumissions de bannières de détaillant respectives à l'heure/la date de cette clôture.

31. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion et sans préavis, de modifier les dates et/ou les délais stipulés dans le présent Règlement, dans la mesure nécessaire, afin de vérifier la conformité de tout participant ou de toute participation au présent Règlement, ou à la suite de problèmes techniques, ou à la lumière de toute autre circonstance qui, de l'avis du Commanditaire, à sa seule et entière discrétion, nuit à la bonne administration du Concours tel qu'il est envisagé dans le présent Règlement.

32. Le Commanditaire peut, à sa seule et entière discrétion et sans préavis, mettre fin au droit de tout participant ou utilisateur du site Web de participer au Concours ou d'utiliser le site Web.

33. En cas de divergence ou d'incohérence entre les conditions générales de la version anglaise du présent Règlement et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout matériel lié au Concours, y compris, sans toutefois s'y limiter, le bulletin de participation, la version française du présent règlement et/ou la publicité dans les points de vente, à la télévision, dans la presse écrite ou en ligne, les conditions générales de la version anglaise du présent règlement prévaudront.

34. Sauf si la loi l'interdit, en s'inscrivant au Concours, chaque participant accepte que le Concours et tous les problèmes et questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent règlement soient régis par les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent (à l'exclusion de tout conflit de lois, règle ou principe qui pourrait renvoyer une telle interprétation aux lois d'un autre territoire). Chaque participant se soumet irrévocablement à la compétence non exclusive des tribunaux de l'Ontario pour toute question liée à ce concours.

35. S'il est établi que l'une ou l'autre des dispositions est non valide ou inapplicable, les autres dispositions du présent Règlement demeurent en vigueur et seront interprétées conformément aux modalités, comme si la disposition non valide ou illégale n'en faisait pas partie.

36. Sauf là où la loi l'interdit, en s'inscrivant au Concours, chaque Participant convient que a) toute réclamation, tout jugement et tout montant accordé est limité au coût réel engagé, y compris les coûts associés à la participation au Concours, et qu'en aucun cas le Participant n'est autorisé à recevoir des honoraires d'avocat ou autres dépens; b) les participants ne seront autorisés en aucun cas à obtenir un dédommagement relativement à des dommages punitifs, accidentels et consécutifs, et tout autre dommage, autre que les dépenses réelles, et tout droit de voir les dommages multipliés ou augmentés d'une autre manière, et il renonce à faire quelque réclamation que ce soit à ces égards.

Une copie du présent Règlement est disponible sur le site Web. Pour toute question au sujet du Concours, ou pour obtenir la liste des gagnants une fois qu'ils auront été désignés, veuillez contacter le Commanditaire aux coordonnées fournies dans le site Web.

Les Compagnies Loblaw Limitée, sa société mère et ses franchisés et/ou sociétés affiliées et Walmart, Inc. ne sont pas des commanditaires du Concours festif de Cadbury et n'y sont pas associés.

ANNEXE A.

Tableau des produits admissibles.

Concours Cadbury de Mondelez CA - Liste des produits admissibles/CUP

Description du produit	GTIN
CARAMILK 50 g 6X48	061200000542
CARAMILK 50 g 8X24	061200000542
JERSEY MILK PPV EMB4 180G 15	061200042016
CARAMILK EMB4 200 g 24	061200000603
CARAMILK PPV EMB4 4X50G 15	061200000603
JERSEY MILK EMB4 180G 24	061200042016
CARAMILK PPV 100G 19	061200225969
CADBURY MINI EGGS PÂQ 200G 78	061200002638
CADBURY MINI EGGS PÂQ 400G 40	061200002515
CADBURY CHOC VAR CLB EMB16 816G 14	061200010268
CADBURY CREME EGG 34G 6X48	061200000740
PR SOL CADBURY SELECT 96UN	061200010435
CADBURY DAIRY MILK EMB4 168G 2X12	061200086805
DEM PAL CAD MINI EGGS 200G 576UN	061200002638
WUNDERBAR EMB4 232G 24	061200010848
WUNDERBAR EMB4 232G 2X8	061200010848
CADBURY DAIRY MILK 850G 8	061200011074
CAD 850G CDM 8CA CAN	10061200011071
CRUNCHIE FORMAT GÉANT 66G 6X24	061200011883
CARAMILK MINIS 200G 8	061200012163
PR SOL CAD CHOC FORMAT GÉANT ASSORT 168UN	061200012484
PR SOL CAD CHOC KG SZ ASSORT 168UN WC	061200012484
PR SOL CAD CHOC KG SZ ASSORT 16UN GP	061200012484
PR SOL CAD CHOC KG SZ ASSORT 168UN XB	061200012484
PR SOL CAD CHOC KG SZ ASSORT 168UN SL	061200012484
CADBURY 24UN ASSORT CHOC FT 267G 36	061200012521
CADBURY 45UN ASSORT CHOC FT 501G 15	061200012538
CADBURY 90UN ASSORT CHOC FT 1KG 10	061200012552
CAD 115UN ASSORT CHOC FT 1.28KG 10	061200012576
PALETTE CAD 90UN ASSORT FT 180UN	061200012552
PALETTE CAD 115UN ASSORT FT 180UN	061200012576
CADBURY MINI EGGS PÂQ 33G 6X48	061200012675

CADBURY MINI EGGS NOËL 33G 8X24	061200012729
CRISPY CRUNCH COLLATION EMB10 24	061200012910
CADBURY CARAMILK ŒUF 8,9G VRAC 6KG	10061200013099
CAD 136G LIL SCOOPS ŒUF CHOC 8CA	061200000337
CAD 136G LIL SCOOPS ŒUF VANILLE 8CA	061200000351
PALETTE CAD 90UN ASSORT FT 90UN	061200012552
CAD 100G LAPIN CREUX 8CA CAN	061200013634
PR SOL CAD MINI EGGS PÂQ 200G 78UN	061200002638
JERSEY MILK 45G 8X24	061200003017
PR SOL CAD CHOC EMB4 ASSORT 72UN	061200013948
PR SOL CAD CHOC EMB4 ASSORT 72UN CL	061200013948
PR SOL CAD CHOC EMB4 ASSORT 72UN WC	061200013948

PR SOL CAD CHOC EMB4 ASSORT 72UN SD	061200013948
CADBURY DAIRY MILK MINI TABLETTES 152G 8	061200014082
CAD DM NOISETTE MINI TABLETTES 152G 8	061200014099
CAD DM TOFFEE NOISETTE 300G 12	061200014204
PALETTE CAD MINI EGGS 943G 144UN	061200068337
CAD DM CALENDRIER AVENT 200G 16	061200014402
CDM CALENDRIER AVENT 200G 16CA	061200014402
CAD DAIRY MILK OREO 38G 12X12	061200014457
CAD DAIRY MILK OREO 38G 12X12	061200014457
PR CAD DM 300G ASSORT 78UN	061200014525
PR SOL CAD DM CALENDRIER AVENT 48UN	061200014532
PALETTE CAD DM 300G ASSORT 232UN	061200014556
CADBURY DAIRY MILK OREO 95G 6X12	061200014648
CADBURY DAIRY MILK OREO 95G 6X12	061200014648
CAD DM OREO FOR COLL 14,5G VRAC 10KG	061200014846
CAD DM OREO FOR COLL 10KG VRAC 1CA	061200014846
CAD 24UN DAIRY MILK OREO RE 348G 36	061200014853
CAD 30G BONHOMME NEIGE MOUSSE 33X4CA CAN	061200014884
CAD DM MINI LAPINS CREUX EMB5 75G 9	061200015041
CDM 75G MINI LAPINS CREUX EMB5 9CA CAN.	10061200015048
CAD DM MINI EGGS PPV 100G 21	061200015089
CAD DM OREO 95G 2X12	061200014648
PR SOL CAD MINI EGGS NOËL 200G 78UN	061200015263
CAD DM MINI EGGS SOLIDES 362G 12	061200015300
CAD DM MINI EGGS SOLIDES148G 24	061200015317
CAD DM MINI TABLETTES FRUIT&NOIX 152G 8	061200015379
PR SOL CAD PÂQ 381G SAC ASSORT 39UN	061200015409
CADBURY CHOC 18 TABL FORMAT CLUB 956G 14	061200015591
PALETTE CAD CHOC VAR CLB EMB18 336UN	061200015607
PR SOL CAD TLJ FAMIL ASSORT 144UN CL	061200015614
PR CAD DM TLJ FAMIL ASSORT 96UN	061200015669
PR CAD DM TLJ FAMIL ASSORT 96UN OL	061200015669
CAD MINI EGGS MENTHE ROSE VRAC 10KG	10061200015949
CAD MINI EGGS MENTHE BLANC VRAC 10KG	10061200015994
CAD MINI EGGS MENTHE VERT VRAC 10KG	10061200016014

CAD MINI EGGS CANNE BONBON 190G 48	061200016055
CAD MINI EGGS CANNE BONBON 33G 8X24	061200016062
CAD DM CRÈME VANIL VELOUTÉE PPV 95G 21	061200016116
CAD DM GOURM CHOCOLATÉE PPV 95G 21	061200016123
CAD DM CARAMEL SALÉ CRÈMEUX PPV 95G 21	061200016130
CAD DM CROQUANT ARACH PPV 100G 21	061200016154
CAD EAS CREME EGGS NOUV ŒUF 204G 6	061200016185
PR SOL CAD NOUV PÂQ CREME EGGS 54UN	061200016291
CADBURY MINI EGGS TLJ 170G 12	061200016369
PR CAD DM ASSORT FAMIL 147UN SDM	061200016406
CAD DM NOISETTE PPV 200G 12	061200016413
CADBURY MINI EGGS TLJ 90G 6X15	061200016420
CAD MICRO MINI EGGS VRAC 10KG	10061200016465
PALETTE CAD DM VAR EMB8 480UN	061200016482
PR CAD EAS IND ASSORT 336UN	061200016505
PR CAD EAS IND ASSORT CTR 192UN	061200016550

PR CAD NOËL MEGGS NOËL SAC ASSORT 78UN	061200016628
PR SOL CAD MINI EGGS NOËL 200G 78UN	061200016635
PR CAD 24UN RE SAC ASSORT 60UN	061200016642
MR BIG ORIGINAL EMB4 240G 10	061200003451
PR CAD DM ME FAMIL ASSORT 147UN	061200016666
CAD MICRO MINI EGGS RT VRAC 10KG	10061200016687
CAD MICRO MINI EGGS PÂQ 190G 78	061200016703
CAD MICRO MINI EGGS PÂQ 33G 6X48	061200016710
CAD DM MINI EGGS MINI TABLETTES 152G 8	061200016734
CAD TLJ MICRO MINI EGGS 90G 6X15	061200016741
CARAMILK MINI TABLETTES 147G 8	061200016765
DEM PAL CAD 45UN ASSORT RE 180UN	061200016802
PR CAD DM ME FAMIL ASSORT 144UN	061200016833
PR CAD DM ME FAMIL ASSORT 144UN OL	061200016833
5520 CAD ENROBAGE CHOC TANKER 24 KG	10061200016847
PR CAD CHOC EMB4 ASSORT 72UN	061200016864
CAD DM MINI EGGS PPV 200G 12	061200016949
CAD DM FRUIT&NOIX EMB4 168G 2X12	061200016956
CARAMILK CARAMEL SALÉ PPV 100G 19	061200016970
CARAMILK CARAMEL SALÉ 50G 8X24	061200000924
PR CAD TLJ FAMIL ASSORT 144UN	061200017045
PR CAD TLJ FAMIL ASSORT 144UN GP	061200017045
PALETTE CAD CREME EGGS 500G 336UN	061200016581
PR CAD DM PART/MINITAB SAC ASSORT 105UN	061200017168
PR CAD DM PART/MINITAB SAC ASSORT 105UN XB	061200017168
PR CAD DM PART/MINITAB SAC ASSORT 105UN SN	061200017168
PR CAD DM PART/MINITAB SAC ASSORT 105UN GN	061200017168
PR CAD SLTCARMLK SALÉ IND ASSORT COMPT 144UN	061200017182
CAD DM CANNE EN BONBON PPV 100G 21	061200017236

CADBURY CREME EGG EMB3 102G 48	061200017250
DEM PAL CAD CHOC IND ASSORT 1440UN	061200017267
PR CAD PÂQ 154G SAC ASSORT 90UN	061200017304
PR CAD PÂQ 381G SAC ASSORT 39UN	061200017311
PR SOL CAD PÂQ MINI EGGS IND 168UN	061200017328
CADBURY TABLETTE PLANTES VELOUTÉ PPV 90G 18	061200017335
CAD TABLETTE PLANTES CARAM SALÉ PPV 90G 18	061200017359
PALETTE CAD DM MB BOÎTE VAR 684G 500UN	061200017366
DEM PAL CAD PÂQ 154G SAC ASSORT 216UN	061200017380
PALETTE CAD DM MB SAC ASSORT 703G 240UN	061200017441
CADBURY MINI EGGS TLJ 700G 6	061200017458
CADBURY MINI EGGS TLJ 380G 12	061200017465
PR CAD PÂQ IND ASSORT COMPT 192UN	061200017472
PR CAD CARAMSALÉ IND ASSORT 264UN	061200017489
PR CAD CARAMSALÉ IND ASSORT 264UN GN	061200017489
PR CAD CARAMSALÉ IND ASSORT 264UN GP	061200017489
PR CAD CARAMSALÉ IND ASSORT 264UN XB	061200017489
PR CAD CARAMSALÉ IND ASSORT 264UN OL	061200017489
PR CAD CARAMSALÉ IND ASSORT 264UN SL	061200017489

DEM PAL CAD DM FAMIL ASSORT 654UN	061200017496
PR CAD DM SHR VAR PDQ 72UN	061200017502
PR CAD DM PART ASSORT 72UN CL	061200017502
PR CAD TLJ IND ASSORT 264UN	061200017519
PR CAD TLJ ME ASSORT 180UN	061200017533
PR CAD TLJ ME ASSORT 180UN SD	061200017533
PR CAD TLJ ME ASSORT 180UN XB	061200017533
DEM PAL CAD CHOC IND ASSORT 2208UN	061200017540
PR CAD CHOC EMB4 ASSORT 66UN	061200017557
PR CAD CHOC EMB4 ASSORT 66UN SD	061200017557
PR CAD TLJ ME ASSORT 75UN	061200017564
PR CAD TLJ ME ASSORT 75UN SD	061200017564
PR CAD TLJ ME ASSORT CL ST 80UN	061200017571
CAD DM MINI TABLETTES SAC ASSORT 361G 8	061200017588
CAD DM MINI TABLETTES BOÎTE ASSORT 304G 8	061200017595
CADBURY MINI RE 12G VRAC 10KG	061200017601
CADBURY MINI RE 12G VRAC 10KG	061200017601
CAD MINI 45UN ASSORT CHOC RE 593G 15	061200017618
CAD DM MINI TABLETTES SAC 361G 8	061200017625
PR CAD NOËL ME IND ASSORT CTR 132UN	061200017632
PR CAD NOËL ME IND ASSORT 168UN	061200017649
CRISPY CRUNCH FORMAT COLLATION EMB8 24	061200017656
WUNDERBAR FORMAT COLLATION EMB8 24	061200017663
MR BIG FORMAT COLLATION EMB8 24	061200017670
CARAMILK FORMAT COLLATION EMB8 24	061200017687
PR SOL CAD DM CROQ ARA CANNEBONBON FAMIL 96UN	061200017694

PR SOL CAD DM CROQ ARA CANNEBONBON FAMIL 147UN	061200017700
PR CAD DM CROQ ARA CANNEBONBON FAMIL 144UN	061200017717
CADBURY GOLDEN PPV 80G 21	061200017724
CADBURY GOLDEN 80G 26 INB	061200017724
CADBURY GOLDEN 80G 26	061200017724
CAD MINI EGGS PÂQ 875G 12	061200017755
PR SOL CAD CREME EGGS EMB3 108UN	061200017762
PR SOL CAD DM MTABLETTESS BOÎTE 304G 48UN	061200017779
PR SOL CAD TLJ ME MTABLETTES ASSORT 72UN	061200017793
DEM PAL CAD MEGGS PÂQ SAC ASSORT 576UN	061200017809
PR SOL CAD MEGGS PÂQ SAC ASSORT 78UN	061200017816
DEM PAL CAD PÂQ IND ASSORT 2736UN	061200017823
PR SOL CAD PÂQ IND ASSORT 336UN	061200017830
PR SOL CAD DM PART ASSORT 72UN	061200017847
PR SOL CAD TLJ ME MINITAB ASSORT 48UN	061200017861
PAL CAD MEGGS PÂQ SAC 875G 288UN	061200017755
CAD DM FAITE POUR SMORES PPV 180G 12	061200017885
PR SOL CAD GOLD FAMIL ASSORT 103UN	061200017939
PR COMP CAD GOLD FAMIL ASSORT 48UN	061200017946
PR COMP CAD CHOC FORMAT GÉANT ASSORT 80UN	061200017953
DEM PAL CAD DM FAMIL ASSORT 693UN	061200017960
PR SOL CAD DM FAMIL ASSORT 105UN	061200017977
PR SOL CAD DM FAMIL ASSORT 168UN	061200017984
QUART-PAL CAD DM FAMIL ASSORT 378UN	061200017991

CAD DM MINI EGGS 42G 12X24	061200018004
DEM PAL CAD DM SMORE HMAID 288UN	061200018028
CAD ASSORT 27UN FAVORIS 300G 8	061200018035
CADBURY TOFFEE RE 12G VRAC 10KG	061200018042
CADBURY TOFFEE RE 12G VRAC 10KG MET	061200018042
CADBURY TWIRL RE 7,8G VRAC 7KG	061200018059
CADBURY TWIRL RE 7,8G VRAC 7KG MET	061200018059
CAD 45UN OREO/TOF RE 585G 15	061200018066
CAD 90UN OREO/TOF/TWRL RE 1KG 10	061200018073
PR CAD DM FAMIL ASSORT 168UN	061200018080
PR CAD GOLD FAMIL ASSORT 162UN	061200018097
PALETTE CAD ASSORT RE 1,3KG 240UN	061200018110
CAD MINI EGGS PÂQ VRAC 11,316KG	10061200018124
CAD MINI EGGS PLEINS FÊTES 97G 12	061200018134
CADBURY MINI EGGS NOËL 400G 24	061200018141
PR SOL CAD ME NOËL TBLN 192UN	061200018158
PR SOL CAD ME NOËL TBLN 96UN	061200018165
PAL CAD VAR CP EMB24 1,2KG 252UN	061200018189
PR SOL CAD MINI EGGS NOËL 400G 42UN	061200018196
PR SOL CAD TLJ ME MTABLETTES ASSORT 72UN	061200018202
PR COMP CAD TLJ IND ASSORT 144UN	061200018219

PR CAD EVD IND ASSORT 264UN	061200018233
PR CAD TLJ IND ASSORT 257UN	061200018240
PR SOL CAD MINI EGGS PÂQ 400G 42UN	061200018295
DEM PAL CAD MEGGS PÂQ 875G 144UN	061200018301
DEM PAL CAD MEGGS PÂQ 400G 400UN	061200018318
DEM PAL CAD 45UN OREO/TOF RE 180UN	061200018332
CADBURY BURNT ALMOND 100G 6X24	061200033243
CADBURY FLAKE 32G 8X24	061200054606
CAD 32G IND FLAKE 192CA CA	10061200054603
CAD MINI EGGS PÂQ SACHET 943G 12	061200068337
PAL MINI EGGS SAC 943G 288UN PAS COUV	061200068337
CAD DAIRY MILK FRUIT&NOIX 42G 12X24	061200084436
CADBURY DAIRY MILK 42G 12X24	061200084450
CRISPY CRUNCH 48G 12X24	061200002423
#5502 CADBURY CHOCOLAT AU LAIT TANKER	10061200214021
WUNDERBAR 58G 12X24	061200003499
MR BIG ORIGINAL 60G 8X24	061200003451
CADBURY MINI EGGS NOËL 200G 48	061200222371
CADBURY MINI EGGS TLJ 33G 12X24	061200225037
CRUNCHIE EMB4 176G 24	061200225884
CADBURY DAIRY MILK 100G 6X24	061200225914
OLYMPIQUES-CADBURY DAIRY MILK 100G 6X24	061200225914
CADBURY DAIRY MILK 100G 6X24	061200225914
CAD DAIRY MILK FRUIT&NOIX 100G 6X24	061200225921
CAD DAIRY MILK NOUSETTE 100G 6X24	061200225938
CRUNCHIE 44G 12X24	061200225952
CARAMILK 100G 6X24	061200225969
CAD MINI CRÈME EGGS 8,9G BULK 6KG	10061200226284
CARAMILK BOUCHÉE VRAC 8KG	061200226959
CRISPY CRUNCH 2BOUCHÉES VRAC 8KG	061200226973
CADBURY MINI CARAMILK ŒUFS 154G 24	061200227666
CADBURY MINI CREME EGGS 154G 24	061200227673
CADBURY MINI CREME EGGS 381G 12	061200227680
CADBURY MINI EGGS ASSORT 381G 12	061200227697
CADBURY MINI CARAMILK ŒUFS 381G 12	061200227703
CADBURY MINI ŒUFS ASSORT 154G 24	061200227710
MR BIG FORMAT GÉANT 90G 6X24	061200228007
WUNDERBAR FORMAT GÉANT 90G 6X24	061200228014
CARAMILK FORMAT GÉANT 78G 6X24	061200228373
CARAMILK FORMAT GÉANT 78G 6X24 GOLD	061200228373
CAD ASSORT 20UN JUNIORS 230G 8	061200228830
CADBURY MINI ŒUFS ASSORT 745G 12	061200231366
CRUNCHIE EMB4 176G 2X8	061200225884
CADBURY DAIRY MILK PPV 200G 12	061200003802
CAD DM FRUIT&NOIX PPV 200G 12	061200003819
CADBURY PREMIUM DARK PPV 100G 21	061200033250
CAD DAIRY MILK AMANDE PPV 100G 21	061200002201
CAD DAIRY MILK MENTHE PPV 100G 21	061200056310
JERSEY MILK PPV 100G 21	061200033212

CADBURY DAIRY MILK PPV 100G 21	061200225914
CADBURY DAIRY MILK PPV 100G 21 WM	061200225914
CAD DM FRUIT&NOIX PPV 100G 21	061200225921
CAD DAIRY MILK NOISETTE PPV 100G 21	061200225938
CAD DAIRY MILK TOFFEE PPV 100G 21	061200226829
CAD BURNT ALMOND PPV 100G 21	061200033243
5601 CARAMILK CARAMEL BARIL 250KG	061200556018